

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CR de S8-2025- Page 1

COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE

JEUDI 24 JUILLET 2025

Le 24 juillet 2025, le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu l'ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, notamment son article 49 ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 modifié relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

Vu le décret du 15 juin 2020, le décret du 13 septembre 2022 et le décret du 7 novembre 2024 portant nomination des membres du collège et de la présidente de l'Autorité ;

Vu les décrets du 7 et du 27 novembre 2024, et le décret du 15 mars 2025 portant nomination de trois membres du collège.

A adopté les décisions suivantes :

- ✓ <u>Décision n°2025-137 du 24 juillet 2025 relative à l'exploitation en ligne et en points de ventes de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Euromillions » ;</u>
- ✓ <u>Décision n°2025-138 du 24 juillet 2025 relative à l'exploitation en ligne et en points de ventes de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « *My million* » ;</u>
- ✓ <u>Décision n°2025-139 du 24 juillet 2025 relative à l'exploitation en ligne et en points de ventes de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Première chance » ;</u>
- ✓ <u>Décision n°2025-140 du 24 juillet 2025 relative à l'exploitation en ligne et en points de ventes de distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « Numéro 7 » ;</u>
- ✓ <u>Décision n°2025-141 du 24 juillet 2025 relative à l'exploitation en ligne du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « *Marblelicious* » ;</u>
- ✓ <u>Décision n°2025-142 du 24 juillet 2025 relative à l'exploitation en points de vente du jeu de loterie</u> sous droits exclusifs dénommé « *Maxi Vegas* » ;
- ✓ <u>Décision n°2025-143 du 24 juillet 2025 relative à l'exploitation en ligne et en points de ventes de</u> distribution du jeu de loterie sous droits exclusifs dénommé « *Morpion Max* ».
- ✓ <u>Décision n°2025-144 du 24 juillet 2025 portant approbation des modifications des clauses types des</u> contrats dans les points de vente PMU ;
- ✓ <u>Décision n°2025-145 du 24 juillet 2025 portant modification de la stratégie promotionnelle de la société FDJ United</u>;
- ✓ <u>Décision n°2025-146 du 24 juillet 2025 portant renouvellement d'un agrément de paris sportifs en ligne à la société BES S.A.S</u>;
- ✓ <u>Décision n°2025-147 du 24 juillet 2025 portant renouvellement d'un agrément de jeux de cercle en ligne à la société BES S.A.S</u>;
- ✓ <u>Décision n°2025-148 du 24 juillet 2025 portant renouvellement d'un agrément de paris sportifs en ligne à la société BETCLIC</u>;
- ✓ Décision n°2025-149 du 24 juillet 2025 portant renouvellement d'un agrément de paris hippiques en



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ligne à la société BETCLIC;

- ✓ <u>Décision n°2025-150 du 24 juillet 2025 portant renouvellement d'un agrément de jeux de cercle en ligne à la société BETCLIC ;</u>
- ✓ <u>Décision n°2025-151 du 24 juillet 2025 portant délivrance d'un agrément de paris sportifs en ligne à la</u> société BCFR4.

A adopté les avis suivants : (non publiés)

- ✓ Avis n° 2025-014 du 24 juillet 2025 portant modification du calendrier hippique (4ème saisine modificative sur le calendrier PH 2025 ;
- Avis n 2025-015 du 24 juillet 2025 portant sur le projet d'avenant au contrat de concession présenté par la Fédération Française de badminton relatif à l'organisation de paris en ligne sur les championnats du monde de badminton 2025;
- ✓ Avis n°2025-016 du 24 juillet 2025 portant sur le projet d'avenant au contrat de concession présenté par la Fédération Française de badminton relatif à l'organisation de paris en réseau physique de distribution sur les championnats du monde de badminton 2025 ;
- ✓ Avis n°2025-017 du 24 juillet 2025 portant sur un projet de cahier des charges à l'attention des opérateurs de paris sportifs en ligne pour la concession du droit au pari sur les compétitions organisées par la LFP pour la période 2025-2030;
- ✓ Avis n°2025-018 du 24 juillet 2025 portant sur un projet de cahier des charges à l'attention des opérateurs de paris sportifs en réseau physique de distribution pour la concession du droit au pari sur les compétitions organisées par la LFP pour la période 2025-2030;
- ✓ Avis n°2025-19 du 24 juillet 2025 portant sur le projet de décret modifié fixant les modalités d'ouverture, de gestion et de clôture d'un compte joueur prévu à l'article 41 III de la loi n° 2024-449 du 21 mai 2024 visant à sécuriser et réguler l'espace numérique.

Décisions publiées sur le site de l'ANJ le 30 juillet 2025